

«Il existe un certain nombre de raisons qui nous contraignent à adopter ce point de vue», dit M. Baetz, «le transport jusqu'au Canada et les règlements de l'immigration sont les moins importants.»

D'autre part, le révérend père Tessier, dans une récente déclaration, disait:

Comme il y a des vies humaines en cause, notre sensibilité pourrait nous porter à agir vite pour secourir ces enfants et plusieurs Canadiens ont offert d'en adopter. De là, les déclarations du premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, aux Communes, le 8 novembre dernier. Il a d'abord rappelé que les initiatives portant sur l'adoption au Canada d'enfants biafrais doit venir des familles, des institutions privées ou des gouvernements provinciaux, l'adoption étant de compétence provinciale.

M. Trudeau a dit aussi que le gouvernement fédéral de son côté est disposé à assurer le transport au Canada des enfants adoptés et même à élargir les règlements de l'immigration en vue d'admettre au pays des réfugiés biafrais... Mais, pour ma part, poursuit le père Tessier, je ne puis que me rallier aux déclarations de M. Roger Elophe, responsable national du service «Urgences» du Secours catholique de France, à son retour d'un voyage aux portes mêmes du Biafra, au Cameroun et au Gabon:

Répondant à de généreux appels, ou se proposant spontanément, dit M. Elophe, de nombreuses familles ont offert en France d'ouvrir leurs foyers (aux enfants biafrais). Cela part d'un bon sentiment. Mais, parlons net: cela ne semble ni réalisable, ni souhaitable. D'une part, les moyens d'évacuation manquent ou sont inadaptés aux nécessités. D'autre part, il est normal d'envisager deux hypothèses:

«La première: les enfants ont la chance d'avoir encore leur famille; est-il bon de les en séparer? Au demeurant, il serait déraisonnable de le faire sans l'assentiment des parents. Alors, une simple question: ceux-ci y consentiront-ils? ...

«La seconde: les enfants recueillis sont orphelins, ou abandonnés, ou perdus; convient-il de les éloigner, sinon de leurs compatriotes, du moins de leur milieu naturel d'existence? ...

La majorité des membres du comité n'ont pas voulu être catégoriques et proposer un cessez-le-feu pour permettre des négociations intelligentes. Qui doit prendre l'initiative? Personne n'ose prendre les devants, mais pendant ce temps, la guerre continue à décimer une population.

Il faudrait un cessez-le-feu qui permettrait de faire comprendre au général Gowon que soumettre les Ibos par la force ne fera jamais de ces gens de bons sujets et ne profitera en rien au Nigéria. Il faudrait également faire comprendre au général Gowon qu'il n'y a pas d'unité possible dans l'esclavage ou la domination, entre les morts et ceux qui les ont tués. Il importe aussi de faire comprendre aux deux parties que le temps guérit bien des choses et qu'un cessez-le-feu sans lequel aucune négociation n'est possible pourrait régler bien des choses. Et s'il n'est pas trop tard, il se peut que cette partie du continent africain et les peuples qui l'habitent puissent encore progresser et se développer normalement.

[M. Laprise.]

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous voudront aider à rebâtir ce pays et surtout à guérir les plaies laissées par cette guerre. Si les balles n'arrêtent pas de siffler et les bombes d'exploser, ce sera un véritable génocide auquel nous aurons peut-être participé par notre manque de courage devant certaines puissances plus intéressées à sauver leurs fortunes et leur orgueil que les vies humaines qui n'ont pour elles aucune espèce de valeur.

Monsieur l'Orateur, je pense que l'amendement qui a été proposé plus tôt par le porte-parole du parti conservateur-progressiste mérite toute notre attention et tout notre appui. Par conséquent, ces points auraient dû être inclus formellement dans le rapport présenté à la Chambre par le comité des affaires extérieures et de la défense nationale.

• (5.40 p.m.)

Pour ma part, je crois que les deux points de l'amendement sont de nature à apporter une solution, même si le motionnaire n'a pas voulu être trop catégorique et n'a fait que des suggestions. Je suis certain que ceux qui étudieront les débats d'aujourd'hui—je présume que ce ne sont pas seulement les députés et la presse canadienne, mais aussi tous les organismes internationaux—le feront avec attention.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'appuierai l'amendement.

[Traduction]

M. Pilon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant ce débat, je croyais qu'il avait été entendu avec les leaders à la Chambre que les députés auraient droit à 20 minutes chacun pour prononcer leurs discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je n'étais pas au courant de cette entente lorsque le député de Provencher est intervenu pour faire appel au Règlement, mais le député de Chambly vient de me fournir une explication. La Chambre est-elle d'accord?

M. Bell: Oui, monsieur l'Orateur, sauf dans le cas de ceux qui jouissent de privilèges spéciaux.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Sauf dans certains cas spéciaux, comme le chef de l'opposition et le premier ministre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je sais toute l'importance qu'a ce débat sur le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, relatif à la situation au Nigéria-Biafra. Il ne